COMMUNE D'OLLON

LA MUNICIPALITÉ

CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N°2023/05

**OLLON, Giratoire de la Monnaie,
assainissement des canalisations au Chemin du Collège,
reconstruction du collecteur de concentration entre Les Verchy et
la STEP et travaux annexes**

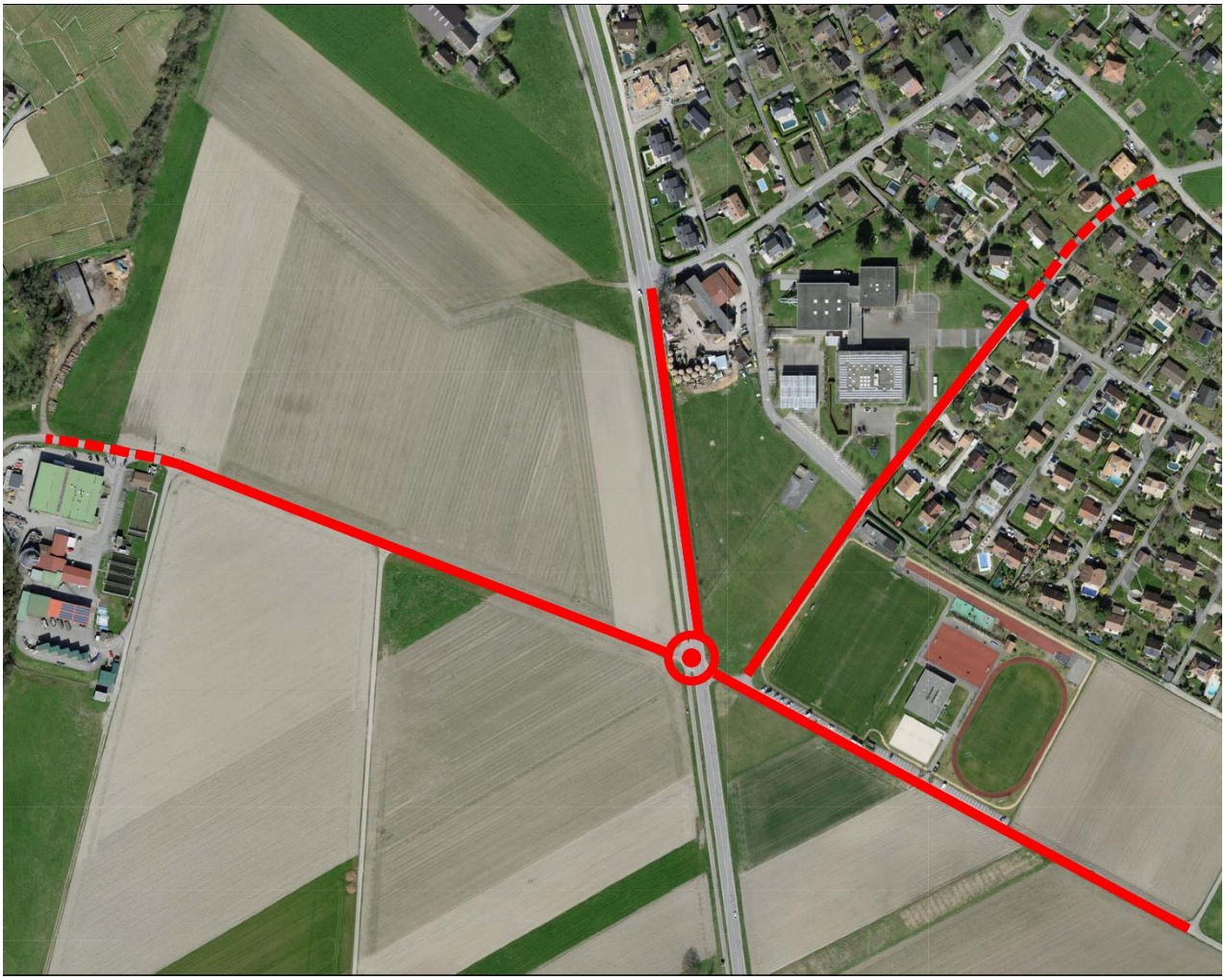

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Le présent préavis a pour base plusieurs réalisations et projets dans le même secteur, à savoir :

- Agrandissement du collège de Perrosalle
- Collecteur de concentration Arveyes - STEP, tronçon Verchy - STEP
- Chemin du Collège
- Etudes Transitec pour la circulation aux abords du collège
- Modération de trafic dans les Vergers d'Ollon
- Mobilité douce Aigle – Bex
- Réfection de collecteurs d'égouts et bouclage du réseau d'eau potable

Le projet de giratoire est prévu sur la RC 780 B-P (Lausanne – St-Maurice) au carrefour avec le chemin de la Monnaie et, pour des raisons d'assainissement des canalisations et de mise en séparatif des égouts communaux, il se prolonge sur les voies communales. Il constitue la première étape d'une vision globale s'étendant du giratoire En Lombard à celui du Bruet. La mise en place de ce futur rond-point permettra notamment, dans la foulée, de réaliser les aménagements définitifs prévus au bas de la route de la Distillerie. La totalité de ces aménagements ont fait l'objet d'un dossier soumis à l'enquête publique du 29 mai au 27 juin 2021. Les aménagements décrits au chapitre 2.1, excepté le giratoire, compris dans le présent préavis, seront réalisés ultérieurement, dans le cadre de projets futurs comme celui de la mobilité douce Aigle – Bex mené par le Canton. Le réaménagement du carrefour de la Monnaie fait partie des exigences cantonales liées au permis de construire de l'agrandissement du complexe scolaire de Perrosalle.

Les canalisations d'égouts du chemin du Collège sont en fin de vie. Elles datent du début des années 60, comme l'ensemble de celles réalisées dans les Vergers d'Ollon. Le plan directeur (PGEE) ainsi que les récents événements climatiques montrent que les diamètres du tuyau d'évacuation des eaux claires sont insuffisants. La défense incendie mérite d'être améliorée selon le plan directeur (PDDE).

Le collecteur de concentration Arveyes – STEP, sur le tronçon concerné, a fait l'objet, durant ces dernières années, de tassements dus à la mauvaise qualité des terrains dans cette zone. Sa faible pente initiale (qui ne peut pas être augmentée au vu de la topographie) conduit aujourd'hui à des contre-pentes. Des curages réguliers sont nécessaires (2 à 3 fois par an).

Les travaux de l'agrandissement du complexe scolaire de Perrosalle arrivent à la phase des aménagements extérieurs. Afin de ne pas devoir intervenir ultérieurement, les collecteurs d'égouts le long de la route cantonale seront reconstruits entre le bas de la route de la Distillerie et le futur giratoire. Ils datent également du début des années 60. Le collecteur d'eaux claires est, lui aussi, sous dimensionné selon le PGEE.

A propos du réseau d'eau potable, la liaison entre la route de la Distillerie et le chemin du Collège, initialement existante dans l'emprise des travaux de Perrosalle, sera rétablie.

Entre la STEP et le futur giratoire, la conduite d'eau potable actuellement en amiante-ciment sera remplacée par une nouvelle d'un diamètre conforme au PDDE.

Les Services industriels effectueront des travaux en fonction de leurs besoins.

2. Le projet

2.1. Giratoire de la Monnaie

L'aménagement du carrefour de la Monnaie est prévu conformément aux plans déposés à l'enquête publique en 2021. Le projet de mobilité douce Aigle - Bex mené par le Canton est articulé sur cette première étape. Celui-ci devrait être prochainement présenté officiellement aux Communes. Le dossier déposé à l'enquête publique par la Commune d'Ollon comporte plusieurs aménagements. Ils sont listés ci-dessous d'Ouest en Est :

- Une entrée pour le quartier en développement En Lombard près du giratoire du même nom.
- Une piste de mobilité douce de part et d'autre de la route cantonale sur pratiquement toute la longueur.
- Des aménagements afin de relier la route de Chesselaz par le pont à la route cantonale.
- Un aménagement au bas de la route de la Distillerie permettant le transit des cyclistes sur la piste de mobilité douce citée ci-dessus.
- Le futur giratoire de la Monnaie.

Bien que le projet complet doive être soumis à l'approbation du Conseil communal, seul le dernier point fait l'objet de la présente demande de crédit. Les autres seront réalisés en fonction des développements du quartier En Lombard et selon les financements cantonaux et fédéraux, notamment pour la mobilité douce. Il y a lieu d'ajouter que les autres points énumérés ci-dessus sont remis en question. En effet, force est de constater que, contrairement à ce qui a été soutenu durant l'élaboration du projet de mobilité douce Aigle – Bex, celui envisagé sur ce tronçon intermédiaire ne s'inscrit pas dans la même philosophie. La DGMR a donc décidé de reprendre les études réalisées par la Commune. De plus, la vision de l'urbanisme boyard a été modifiée par l'abandon du PPA En Lombard.

La structure des nouvelles chaussées sera la suivante :

- Couche d'usure (tapis) en ACMR 8 VD épaisseur 3 cm (phono absorbant)
- Liaison en revêtement ACB 16 S épaisseur 5 cm
- Couche de base en ACT 22 S épaisseur 10 cm
- Fondation en Grave Non Traitée 0-45 épaisseur min. 50 cm

Signalisation

Un plan reprenant la signalisation mise à l'enquête publique devra encore être formellement approuvé par le Canton.

Eclairage public

Une étude luminotechnique a été mandatée et transmise à la DGMR. Elle a été formellement approuvée le 26 mars 2019. En effet, le giratoire étant muni d'une aide à traverser, il est nécessaire de l'éclairer à l'identique d'un passage piéton. Si, une fois la réalisation terminée, un flux de piétons correspondant aux normes en vigueur est constaté, un véritable passage piéton pourrait voir le jour.

2.2. Chemin du Collège

Route

La structure de la nouvelle chaussée sera la suivante :

- Couche d'usure (tapis) en AC 11 S épaisseur 4 cm
- Couche de base en ACT 22 S épaisseur 10 cm
- Fondation en Grave Non Traitée 0-45 épaisseur 50 cm

La géométrie de la chaussée restera pratiquement pareille à celle actuellement existante. Sur le bas du tracé, le long du futur parking de Perrosalle, la chaussée sera élargie afin de permettre un croisement aisé des véhicules et, notamment, des bus de lignes. La partie supérieure où, à part celui des riverains, le trafic n'est pas souhaité sera maintenue dans son gabarit. Les bordures en béton datant des années 70 seront remplacées par des bordures en granit. L'arrêt de bus, situé au droit du chemin de Magnenèche et désormais inutile, sera désaffecté.

Collecteurs EU - EC :

Le projet prévoit d'assainir les collecteurs existants en mauvais état et dont les diamètres sont insuffisants en regard du PGEE. De plus, ceux-ci se trouvent sur des parcelles privées. Initialement construits dans des vergers, ils sont aujourd'hui en partie inaccessibles car situés sous des aménagements extérieurs de parcelles bâties. Un nouveau collecteur d'eaux claires sera réalisé avec un diamètre de 400 mm sur la partie amont et de 700 mm sur la partie aval. Le collecteur d'eaux usées aura un diamètre de 250 mm.

Eau potable

La conduite existante d'eau potable est en amiante ciment de diamètre 125 mm. Elle sera remplacée par une conduite en PE PN 16 d'un diamètre de 225/184.0 mm pour la partie inférieure et 200/163.6 mm pour la partie supérieure, conformément au plan directeur.

Les raccordements privés seront remplacés jusqu'aux limites de propriétés.

Les bornes hydrantes existantes seront remplacées par des neuves.

Eclairage public

Les candélabres seront remplacés. Ils seront équipés avec la technologie actuelle permettant l'extinction ou l'abaissement.

Services industriels

Les Services industriels effectueront des travaux en fonction de leurs besoins.

2.3. Collecteur de concentration Verchys - STEP

Collecteurs EU - EC

Le projet prévoit de remplacer ce tronçon car celui-ci s'est déformé au fil des années. Datant du début des années 70, les tassements du terrain et les faibles pentes ont produit des contre-pentes. L'actuel collecteur EU en tuyaux de ciment de diamètre 500 mm sera remplacé par un tuyau de diamètre équivalent en fibre de verre, du bas du chemin de la Valerette jusqu'à la STEP. Le collecteur EC d'un diamètre actuel de 400 mm sera remplacé par un diamètre de 700 mm du bas du chemin de la Valerette jusqu'à la RC.

Services industriels

Les Services industriels effectueront des travaux en fonction de leurs besoins.

2.4. Canalisations longeant la route cantonale (liaison Distillerie – futur giratoire de la Monnaie)

Collecteurs EU - EC

Les collecteurs d'égouts le long de la route cantonale seront reconstruits entre le bas de la route de la Distillerie et le futur giratoire. Ils datent du début des années 60. Ces installations en ciment, de diamètre 300 mm pour les eaux usées et de 600 mm pour les eaux claires, sont en fin de vie et ne sont plus étanches. Le collecteur d'eaux claires est, lui aussi, sous dimensionné selon le PGEE.

Eau potable

La liaison du réseau d'eau potable, initialement existante dans le chemin aujourd'hui supprimé afin d'y construire les nouveaux bâtiments scolaires, sera rétablie sur le même tracé que les collecteurs décrits ci-dessus. La nouvelle canalisation sera réalisée en PE PN 16 d'un diamètre de 180/147.2 mm. Elle est destinée à assurer le bouclage entre le bas de la route de la Distillerie et le bas du chemin du Collège.

2.5. Conduite d'eau potable STEP – futur giratoire de la Monnaie

Afin de bénéficier de la synergie avec le remplacement du collecteur de concentration, la conduite actuelle en amiante-ciment de 125 mm de diamètre longeant la partie agricole du chemin de la Monnaie sera remplacée par une nouvelle conduite d'un diamètre de 225/184 mm conforme au PDDE. Elle sera également posée avant la réalisation du giratoire. La borne hydrante existante sera remplacée par une neuve.

Services industriels

Les Services industriels effectueront des travaux en fonction de leurs besoins.

3. Tube de réserve communal

Un tube de réserve, de diamètre 100/112 mm, sera posé sur toute la longueur des travaux entrepris pour les besoins futurs de la Commune.

4. Procédure

Les aménagements du giratoire, dans le cadre du projet Lombard – Bruet, ont été soumis à l'enquête selon la procédure de la Loi sur les Routes (LRou). Elle a été précédée d'un dossier de consultation des Services menée par la DGMR et dont les remarques ont été prises en compte. Le projet métamorphosera considérablement l'état existant. La réalisation du giratoire prévu nécessite une emprise foncière sur les parcelles n° 97, 101 et 921. Celles-ci seront réglées par convention dans le cadre de la procédure. Les parcelles n° 97 et 101 appartiennent à M. Jürg RIEBEN. La n° 921 appartient à la Commune d'Ollon.

La mise à l'enquête publique a suscité 3 oppositions. L'une émanait d'un agriculteur et concernait la circulation sur la route agricole. Les deux autres émanaient l'une d'un citoyen de la Commune et l'autre de l'association ProVélo. Elles portaient également sur la circulation sur la piste de mobilité douce à aménager sur la route agricole et comportait une demande de création d'un accès dénivelé (supérieur ou inférieur) pour une liaison depuis le collège de Perrosalle en direction de St-Triphon. Au vu de différents arguments techniques (longueur disproportionnée des rampes) et financiers, si une telle réalisation

devait voir le jour, ce serait dans un autre cadre. Du moment que le projet de mobilité douce sera réétudié au niveau cantonal, que seul celui du giratoire est pour l'instant conservé et qu'ils auront l'occasion d'être à nouveau consultés, les opposants ont tous retiré leur opposition.

Une fois le projet accepté par le Conseil communal, la Cheffe du Département sera sollicitée afin de délivrer l'autorisation de construire le giratoire.

Les conduites d'eau potable ont été, comme de coutume, soumises à l'approbation de l'Office cantonal de la Consommation (OFCO, anciennement SCAV) selon la procédure de la Loi sur la Distribution de l'eau (LDE). Un dossier a également été transmis à l'ECA qui verse une contribution liée à la pose de conduites d'adduction pour la défense incendie.

Les aménagements projetés dans le cadre de l'extension du collège de Perrosalle ont fait partie d'une procédure séparée en 2019.

5. Planning

Etudes

Les études sont aujourd'hui réalisées. Celle relative à la mobilité douce sera englobée dans le projet cantonal Aigle - Bex

Travaux non soumis à l'enquête publique (collecteur de concentration, chemin du Collège, conduites d'eau)

- Février à mars 2023 : canalisations longeant la route cantonale, partie située dans les aménagements extérieurs du collège
- Avril à juin 2023 : chemin du Collège, partie aval
- Juin à septembre 2023 : chemin du Collège, partie amont
- Septembre à décembre 2023 : passage des conduites souterraines au droit du futur giratoire
- Début 2024 : carrefour chemins de la Monnaie / du Collège
- 2024 et 2025 : chemin de la Monnaie
- 2025 : solde dans l'emprise de la ferme de la Distillerie

Travaux soumis à l'enquête publique (giratoire)

Prévus en 2025, ces travaux font l'objet d'une mesure de priorité A du PA4 de Chablais-Agglo. Elle comprend le giratoire et la mobilité douce le long de la RC 780 Aigle - Bex. Afin de pouvoir bénéficier du financement fédéral, les travaux ne pourront pas commencer avant le 1er janvier 2024.

6. Développement durable

La mise en place d'un éclairage moderne avec des LED au chemin du Collège permettra également d'abaisser la consommation d'énergie.

A relever que les procédures d'appel d'offres, pour les travaux de génie civil, comprennent un critère d'évaluation tenant compte de l'approche environnementale des entreprises.

7. Les investissements

Le coût des travaux, établi principalement sur la base d'une estimation des bureaux d'ingénieurs B+C Ingénieurs SA et Herter et Wiesmann Ingénieurs Conseils SA, se présente de la manière suivante :

Giratoire de la Monnaie

Route	Fr.	615'000.--
Collecteurs EC EU	Fr.	85'000.--
Eclairage (génie civil)	Fr.	36'000.--
Eclairage (fourniture RE)	Fr.	25'000.--
Signalisation et marquage	Fr.	20'000.--
Sous-total giratoire de la Monnaie	**Fr.**	**781'000.--**

Traversée RC 780 Aigle-Bex (Giratoire de la Monnaie)

Collecteurs EC EU	Fr.	365'000.--
Eau (génie civil)	Fr.	40'000.--
Eau appareillage	Fr.	20'000.--
Eclairage (génie civil)	Fr.	5'000.--
Route, carrefour Monnaie-Collège	Fr.	100'000.--
Signalisation et marquage provisoire et déviation	Fr.	80'000.--
Sous-total Chemin du Collège	**Fr.**	**610'000.--**

Chemin du Collège

Route	Fr.	270'000.--
Collecteurs EC EU	Fr.	490'000.--
Eau (génie civil)	Fr.	270'000.--
Eau appareillage	Fr.	165'000.--
Eclairage (génie civil)	Fr.	34'000.--
Eclairage (fourniture RE)	Fr.	36'000.--
Signalisation et marquage	Fr.	10'000.--
Sous-total Chemin du Collège	**Fr.**	**1'275'000.--**

Collecteur de concentration (Verchy – STEP)

Route	Fr.	185'000.--
Collecteurs EC EU	Fr.	760'000.--
Eclairage (génie civil)	Fr.	60'000.--
Signalisation et marquage	Fr.	10'000.--
Sous-total collecteur de concentration	**Fr.**	**1'015'000.--**

Réfection des canalisations Distillerie – Monnaie

Route	Fr.	55'000.--
Collecteurs EC EU	Fr.	330'000.--
Eau (génie civil)	Fr.	60'000.--
Eau appareillage	Fr.	50'000.--
Eclairage (génie civil)	Fr.	5'000.--
Signalisation et marquage	Fr.	5'000.--
Sous-total Distillerie - Monnaie	**Fr.**	**505'000.--**

Conduite d'eau potable STEP – futur giratoire de la Monnaie

Eau (génie civil)	Fr.	270'000.--
Eau appareillage	Fr.	90'000.--
Sous-total Distillerie - Monnaie	**Fr.**	**360'000.--**
Travaux géométriques, abornements, frais administratifs	Fr.	50'000.--
Honoraires	Fr.	460'000.--
Urbaniste, études préliminaires	Fr.	50'000.--
Divers imprévus env. 10 %	Fr.	510'000.--
Montant total TTC	**Fr.**	**5'616'000.--**

L'ECA verse une contribution sur la conduite d'adduction. Le montant de celle-ci devrait être de l'ordre de Fr. 45'000.--.

La Direction générale des routes (DGMR) accorde une participation pour les travaux de pose de revêtement bitumineux sur la partie de route cantonale en traversée de localité, soit sur l'emprise du futur giratoire. Le montant de celle-ci devrait être de l'ordre de Fr. 40'000.--.

Le cofinancement de la part de la Confédération dans le cadre du PA4 de ChablaisAgglo se monte au total à Fr. 1'140'000.-. Cependant celui-ci est calculé pour le giratoire lui-même et pour le projet de mobilité douce. Ce dernier étant désormais en main du Canton et n'étant, à l'heure qu'il est, pas encore finalisé, il n'est pas possible de savoir quelle sera la répartition entre ces deux modules.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 30 mars 2023

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2023/05
- ayant entendu le rapport de la Commission technique
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux proposés pour un montant total de **Fr. 5'616'000.--,**

2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (contributions et subventions déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous réserve de la récupération de l'impôt préalable - TVA),

3. d'**AMORTIR** l'investissement au cours de son exécution, par les réserves du Service des eaux et du Service des Egouts et Epuration, par un prélèvement de **Fr. 320'000.--** via le compte 810.3320.00 et de **Fr. 670'000.--** via le compte 460.3320.00

4. d'**AMORTIR** l'investissement net, après déduction des prélèvements aux réserves, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par les comptes 430.3310.00, 432.3310.00, 460.3310.00 et 810.3310.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic : Le Secrétaire

P. Turrian Ph. Amevet

Annexes : - plans de situation

Délégués municipaux : MM Philippe PASTOR et Gilbert FREYMOND

Ollon, le 16 février 2023 / JCM

<u>Annexes</u> : plans de situation

Giratoire de la Monnaie

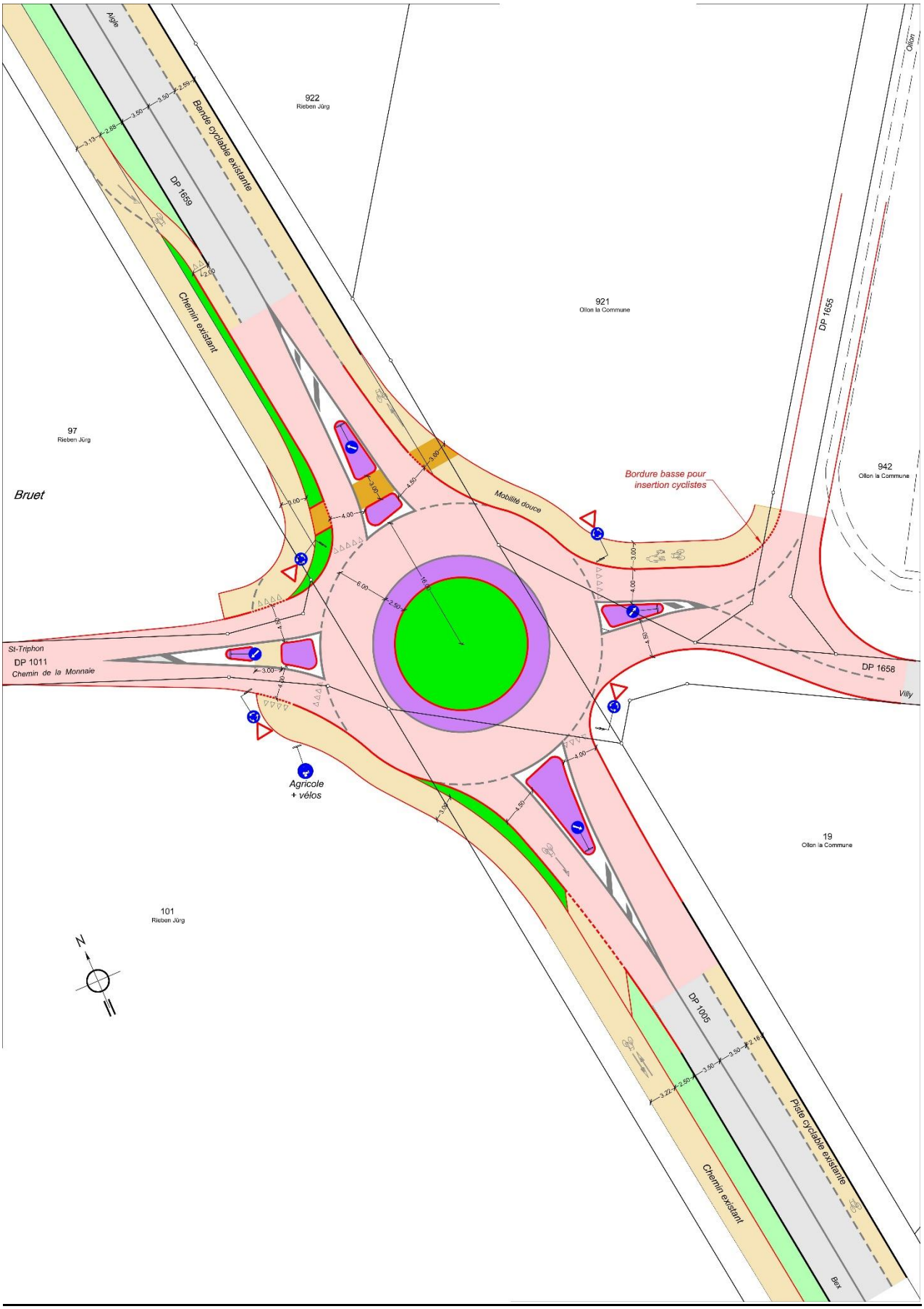

Eau potable

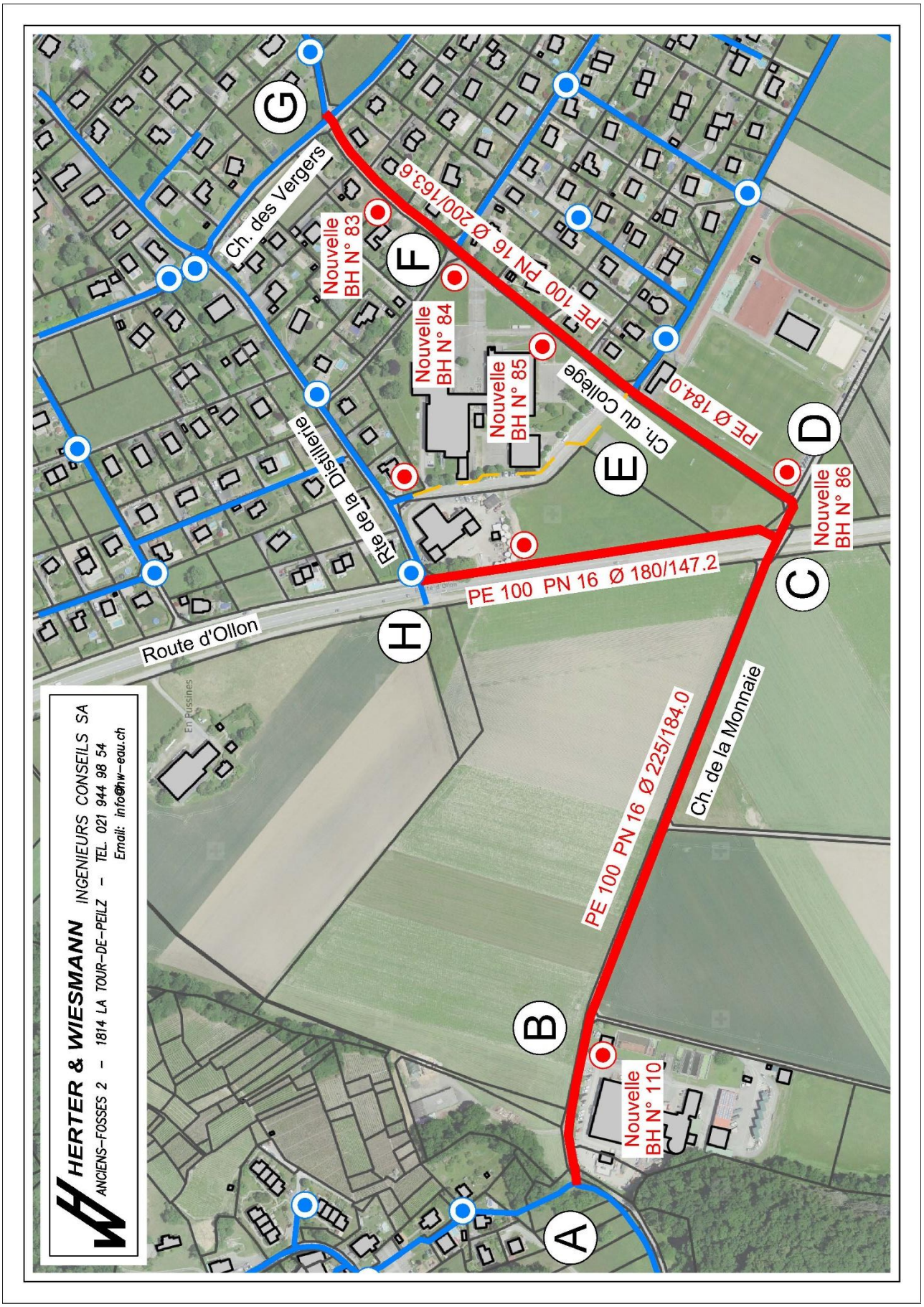
HERTER & WIESMANN INGENIEURS CONSEILS SA
ANCIENS-FOSSES 2 - 1814 LA TOUR-DE-PEILZ - TEL. 021 944 98 54
Email: info@hw-eau.ch
A
B
C
D
E
F
G
H
Route d'Ollon
Rte de la Distillerie
Ch. des Vergers
Ch. du Collège
Ch. de la Monnaie
En Pussines
PE 100 PN 16 Ø 180/147.2
PE 100 PN 16 Ø 225/184.0
PE 100 PN 16 Ø 200/163.6
PE Ø 184.0
Nouvelle BH N° 83
Nouvelle BH N° 84
Nouvelle BH N° 85
Nouvelle BH N° 86
Nouvelle BH N° 110